

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS



FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)



SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Nom ou dénomination sociale : LUXFUEL SA

N° et rue : AEROPORT DE LUXEMBOURG

Code postal : L-1110

Localité : LUXEMBOURG

Pays : LUXEMBOURG

Site internet : NA

Téléphone : 00352 43 19 29

E-mail : jean-christophe@luxfuel.lu

Statut "Seveso III"

Établissement soumis aux dispositions "Seveso III" : ☒ OUI ☐ NON

Rapport de sécurité transmis : ☒ OUI ☐ NON **Date de transmission :** 10/11/2020

Date de la dernière visite d'inspection : 07/12/2022

Où peut-on trouver des informations plus détaillées concernant l'inspection et le plan d'inspection :
(p.ex. site Internet, e-mail)

Le plan d'inspection ou d'autres informations en rapport avec LUXFUEL SA sont disponibles auprès
de LUXFUEL : E-mail: jean-christophe@luxfuel.lu
ou de
l'INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES: E-mail: contact@itm.etat.lu

**Point de contact pour obtenir des informations plus détaillées sur l'inspection
et le plan d'inspection ou toute autre information pertinente :**
(p.ex. e-mail, adresse postale)

Contact LUXFUEL: jean-christophe@luxfuel.lu

Contact INSPECTION DU TRAVAIL ET DES MINES: E-mail: contact@itm.etat.lu

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Présentation de l'établissement

(sous réserve des informations confidentielles)

Le site LUXFUEL SA est un dépôt d'hydrocarbures liquides, destiné à l'approvisionnement des avions de l'aéroport du Luxembourg. Il permet d'alimenter en carburant :

- le site de LuxAirport (kérosène et AVGAS),
- l'entreprise Aérosport qui utilise les pistes de LuxAirport (AVGAS).

Il comporte :

- un dépôt de kérosène (JET A-1) et d'essence (AVGAS 100LL),
- des zones de chargement, déchargement de camions aviateurs,
- une station fixe de distribution de gasoil,
- un atelier et garage de réparation et d'entretien,
- un bâtiment administratif,
- un hall de stockage de matériels divers.

Description de vos activités, de vos produits fabriqués, etc. :

Le dépôt est constitué de 4 réservoirs aériens verticaux de kérosène d'une capacité totale d'environ 7000 m³ et d'un réservoir d'Avgas d'environ 60 m³

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Information du public

Par quels moyens le public concerné sera-t-il averti, si nécessaire ?

Luxfuel avertira en premier lieu :

Luxairport et les administrations (ITM, AEV, AGE et CGDIS).

Sur base des informations données par Luxfuel, les administrations et/ou Luxairport réaliseront la communication externe vis à vis du public.

Informations sur le comportement approprié à adopter en cas d'accident majeur :

(ou l'indication de l'endroit où ces informations peuvent être consultées électroniquement)

- Auprès de la cellule de crise à : jean-christophe@luxfuel.lu
- Auprès de l'ITM (Email: contact@itm.etat.lu et tél: 247 76 100)
- Auprès de Luxairport (Email: LXAP_DMS@lux-airport.lu)

Des informations sur le comportement à adopter sont disponibles sur le site www.seveso.lu, rubrique «Comment réagir ?».

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

Substances dangereuses employées qui pourraient donner lieu à un accident majeur

[illegible]

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

[illegible]

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

[illegible]

(POUR TOUS LES ÉTABLISSEMENTS)

[illegible]

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Dangers liés aux accidents majeurs

Informations générales relatives à la nature des dangers, leurs effets potentiels sur la sécurité et la santé des personnes et sur l'environnement, résumé des principaux types de scénarios d'accidents majeurs et mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :

FICHE D'INFORMATION DU PUBLIC

(UNIQUEMENT POUR LES ÉTABLISSEMENTS SEUIL HAUT)

Obligations de l'exploitant dans le cas d'un accident majeur et d'effets transfrontaliers d'un accident majeur

Notre établissement a pris les mesures adéquates sur le site et a notamment pris contact avec les services d'urgence (CGDIS) pour faire face à des accidents majeurs et en limiter le plus possible les effets :

☐ OUI ☐ NON

Un plan d'urgence externe a été établi pour lutter contre les éventuels effets hors site d'un accident :

☐ OUI ☐ NON

En cas d'accident, il est recommandé de suivre les instructions et de répondre aux demandes des services d'urgence (CGDIS). Plus d'informations sur le plan d'urgence externe :

L'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre État membre de l'Union européenne, susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur:

☐ OUI ☐ NON

Si OUI, quel(s) État(s)?

☐ Allemagne ☐ Belgique ☐ France



SEVESO.LU



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Protection des données

Les données à caractère personnel communiquées par l'exploitant sont traitées par l'Inspection du travail et des mines (ITM) en sa qualité de responsable de traitement et en conformité avec les dispositions du Règlement général sur la protection des données. Pour plus de détails, vous pouvez consulter la rubrique « Protection des données » du site internet de l'ITM : <https://itm.public.lu/fr/support/protection-donnees.html>.